



LETTRE DE L'ÉLU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n°16 mai 2002

Éditorial Cette Lettre de l'Élu n°16 inaugure une nouvelle formule décidée lors de la réunion du Comité Directeur d'avril 2002.

Dorénavant la Lettre de l'Élu aura un nombre de pages variables et regroupera tous les informations officielles envoyées par la fédération aux CDS, CSR et grands électeurs. Les comptes rendus des réunions de bureau sont intégrés dans la Lettre (au lieu d'être diffusés en annexe). Nous abandonnons ainsi la limite de quatre pages que nous nous étions fixées et qui s'est révélée trop contraignante à l'usage.

Ce numéro est particulièrement épais et intègre un certain nombre d'éléments de préparation de notre Assemblée Générale en complément à ceux publiés dans le Descendeur.

Deux points sont particulièrement importants :

* La non conformité des statuts de quelques CDS risquent d'empêcher un certain nombre de grands électeurs, issus de diverses régions, de participer aux votes.

* L'ordre du jour est complété par un nouveau point particulièrement crucial : la décision de signer ou non la convention avec le ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, vous noterez que le lieu de notre AG a été modifié depuis l'édition du Descendeur. Nous nous réunirons au GIAP et non pas dans la salle du CNOSF.

En vous souhaitant une bonne lecture, B. Lips, secrétaire général

Bernard Lips, secrétaire général

TRES IMPORTANT :

B. Lips, Secrétaire général

Convention avec le Ministère de l'Intérieur

Au terme de longues et difficiles discussions, le Ministère de l'Intérieur propose la signature d'une nouvelle convention, conforme aux évolutions

des lois, fixant le rôle du SSF dans le dispositif de secours en milieu souterrain.

* Lors de sa réunion du 27 et 28 avril 2002, le bureau, tout en ayant conscience des imperfections de ce texte, a considéré à l'unanimité qu'il était préférable de signer cette convention qui ne fait que reprendre les termes de la loi sur les réquisitions civiles.

* Le SSF considère par contre que ce texte, refusant, entre autres, toute idée de vacation pour les sauveteurs, n'est pas acceptable.

* Le comité directeur devra se prononcer lors de sa réunion du samedi 1er juin sur la position à adopter vis-à-vis de ce texte.

La décision de signer ou non cette convention est importante et certainement lourde de conséquences.

* Le refus de signature aboutira certainement à une rupture des négociations avec le Ministère de l'Intérieur qui dénoncera la convention 1985 et demandera aux préfetures de dénoncer les conventions départementales. Le risque que le SSF perde sa place dans le dispositif de secours en milieu souterrain est non négligeable.

* Inversement le SSF refuse le caractère d'urgence et souligne que sa structure restera un élément incontournable quelles que soient les relations avec le Ministère.

Faute d'un consensus entre le bureau, le comité directeur et le SSF, il semble nécessaire que la décision soit prise par les Grands Électeurs. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

ATTENTION, NE NOUS TROMPONS PAS DE DEBAT : tous les intervenants sont unanimes pour défendre le même but, c'est-à-dire la place du SSF dans le dispositif de secours (voir le rapport d'orientation).

(Suite page 2)

SOMMAIRE

Éditorial	1
Convention avec le Ministère de l'Intérieur	1
Secours Payants	2
Compte rendu de la réunion de Bureau (avril 2002)	2
Compte rendu de la réunion FFS / SC Béziers	5
Réflexions sur la protection du milieu souterrain...	7
Bilan et Compte de Résultat	9

Groupe de réflexion "les femmes et la spéléologie"

Une présentation en a déjà été faite dans le N° 15 de la lettre de l'Élu avec certaines propositions.

Une deuxième réunion de ce groupe a eu lieu le 13 avril 2002 et vous trouverez ci-dessous un résumé du compte rendu établi par Annick MENIER et Agnès DELERON. Une remarque importante : le ministère nous a versé une subvention affectée pour un montant total de 11.433 Euros que nous ne pouvons utiliser que dans le cadre d'aide à l'accès des femmes aux postes à responsabilité, qu'ils soient administratifs ou sportifs. Lorsque ce montant sera dépensé, nous devrons arrêter l'opération, les fonds propres de la FFS ne nous permettant pas d'aller au delà.

Sauf, bien entendu, si le ministère renouvelle cette subvention.

La réunion du groupe " Les Femmes et la Spéléologie " a eu lieu au siège fédéral à Paris le 13/04/2002 animée par Michel BAILLE (pt adjoint FFS) avec la présence de C. ROCHE (DTN), 9 participant(e)s et 2 excusées.

- Présentation de la journée " Femme et sport " le 02/02/2002 organisée par le CNOSF, à laquelle assistait Annick MENIER.

Des réflexions et des propositions :

- Idée d'un stage d'apprentissage de la communication (conduite de réunion, prise de parole...) conjointement ou non avec une ou d'autres fédérations. Claude Roche va se renseigner auprès des CROS et des autres fédés pour connaître l'existence de ce type de stage et des intervenants. Ces stages (mixtes) rassembleront plus de spéléologues s'ils sont organisés par la FFS. Voir s'il existe une demande à l'issue des questionnaires envoyés aux CDS .

(Suite page 2)

Rédacteur : Bernard LIPS.
Mise en page : Laurent MANGEL
Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale
Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

(Suite de la page 1)

- Prise en charge à 50% des stages fédéraux pour les femmes (infos à tous les CDS.) dans la mesure ou le budget le permet.

- Nécessité de faire une demande préalable en même temps que la demande de stage avec une priorité pour l'EFS et l'EFC.

- Etude des tableaux Statistiques 2001 : En 2000 et en 2001, seulement 20 % de femmes fédérées pour 80 % d'hommes, plus on progresse dans le tableau des responsabilités, moins les femmes sont présentes. Les chiffres ne tiennent pas compte du canyon ou de la plongée où les cadres féminins sont encore plus rares.

- Bilan des actions déjà réalisées et des aides accordées.

Huit stages ont été aidés à hauteur de 50%, dont le stage organisé par Rémy Limagne en février : 11 stagiaires (commentaires plutôt encourageants avec financement d'une nounou pour la garde des enfants).

Un rapide calcul fait apparaître que les subventions ne pourront pas financer tous les stages à 50% (ex, 30 % des stagiaires en canyon sont des femmes. Faut-il aider aussi les stages non diplômants ?

Claude Roche propose un projet qu'il faudra joindre à la demande de stage avec attestation du président de club spécifiant que l'intéressée ne cumule pas des aides qui pourraient engendrer un remboursement du stage au delà de 100%.

- Proposition du projet de concours par Delphine Flavigny.

Mettre en place un concours ouvert à tous les clubs avec des critères pour intégrer les femmes (% nombre de femmes licenciées, cadres...). On pourrait aussi créer un critère de fidélisation qui récompenserait les clubs sachant "garder" leur pool féminin en sachant qu'il existe un turn-over avec une perte de 30% des fédérés chaque année.

- Ébauche du questionnaire à envoyer aux CDS, par Delphine Molas

Enquête à envoyer aux présidents de CDS sur la représentativité des femmes et les caractéristiques des clubs les plus mixtes; en indiquant que les résultats de cette enquête sera publiée dans Spelunca.

- Un Spelunca partiel ou entier consacré aux femmes?

Il faut trouver des sujets et des rapports intéressants, faire des portraits de femmes... à méditer. Exemple de la revue publiée par la fédé de tir à l'arc.

- Etude du projet canyon proposée par Marc Boureau

Essayer de valoriser la prise de responsabilité pour celles qui se sont investies dans le canyon, commission dynamique à ce sujet. Une femme a réalisé un doctorat sur l'aspect juridique.

- Questions diverses

Ébauche d'article sur la physiologie du sport et la femme, recherche de documents dans le registre de la spéléo par le docteur en médecine Agnès Deleron.

Les réflexions ont beaucoup progressé depuis la réunion du 08 décembre, la volonté des participant(e)s est que ce travail perdure.

Michel Baille

(Suite de la page 1)

Les divergences qui apparaissent sont d'ordre purement stratégique et, quels que soient les arguments sur le texte même, cette stratégie se résume à l'alternative suivante :

* Vaut-il mieux retrouver des relations sereines avec le Ministère de l'Intérieur en prenant le risque de signer un texte imparfait mais en gardant la possibilité de discussions ultérieures sur de bonnes bases (la convention signée risque d'être profondément modifiée si le projet de loi de modernisation de la sécurité civile est voté) ?

* Faut-il maintenir une situation conflictuelle avec le Ministère avec le risque très probable de rompre toute négociation mais avec l'espoir de « forcer la main » pour une nouvelle rédaction du texte ?

Votre vote engagera le bureau, la comité directeur, le SSF et toute la fédération dans l'une ou l'autre de ces stratégies.

Secours payant

Lors de la réunion sur la convention secours au ministère de l'intérieur du 10 décembre 2001, le directeur de la sécurité civile a confirmé l'information selon laquelle un projet de loi, visant à répercuter le coût des secours sur les victimes d'accidents survenus au cours de pratiques sportives, allait être déposé par le ministre de l'intérieur malgré l'opposition du ministère de la Jeunesse et du Sport.

Le 17 décembre 2001, Joël Possich adresse un courrier au président du CNOSF afin de l'alerter sur ce projet et lui demander de mobiliser le mouvement sportif contre ce texte. Ce courrier est resté sans réponse malgré des relances orales auprès du directeur du cabinet du président du CNOSF, du secrétaire général et du président lui-même à l'occasion d'une réunion.

Le 27 février 2002, le sénat, à l'initiative du sénateur Faure, vote un amendement à la loi « démocratie de proximité » en introduisant, au travers de l'article 54, la possibilité pour les Maires de répercuter le coût des secours sur les victimes d'accidents survenus lors d'activités sportives ou de loisir.

Le 5 avril 2002, Joël Possich adresse un courrier à la présidente du conseil national des activités physiques et sportives (CANAPS) afin de lui demander d'intervenir pour faire rapporter cette nouvelle loi. Le courrier est envoyé en copie au CNOSF et à la Ministre de Jeunesse et Sport. Seule la présidente du CNAPS a répondu par un courrier du 29 avril indiquant qu'il n'y avait pas de possibilité de faire modifier la loi.

Compte rendu de la réunion de bureau Samedi 27 et dimanche 28 avril 2002 dans l'Hérault

Participants : Bernard Lips, Claude Mouret, Michel Baille, François Jovignot, Daniel Chailloux, Eric Lefebvre.

Excusé : Joël Possich

Secrétaire de séance : Bernard Lips

Préambule : *Le Spéléo Club de Béziers – Hérault a souhaité accueillir le Bureau fédéral à l'occasion de sa réunion d'avril 2002. Les membres du Bureau ont été accueillis en gare de Béziers vendredi 26 avril 2002 vers 20 h. Une courte projection de diapositives a permis à Michel Renda, Président du SC Béziers, de nous présenter le système souterrain du Rautély se développant dans le massif calcaire de La Salle, commune d'Olargues, renfermant entre autres la grotte de l'Asperge, le PN77 et l'aven de Campemaux. Un sympathique buffet a clos la soirée et a permis de faire la connaissance des membres du Spéléo Club de Béziers et de nombreux autres anciens responsables fédéraux, notamment ceux de l'ancienne commission protection des cavernes.*

Une discussion informelle dans une chambre d'hôtel, de 23 h à 01 h, permet aux membres du bureau de préparer la réunion du lendemain.

Samedi 27 avril 2002, après une première séance de travail du bureau au domicile de Vincent Knoerr, membre du SC Béziers, au cours de laquelle nous abordons et traitons les points 1 à 8 de l'ordre du jour, le Bureau se scinde en deux groupes :

* Michel Baille, Daniel Chailloux et Eric Lefebvre se rendent à Prades, Pyrénées-Orientales, pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CSD66 dont l'ordre du jour se résume à un point unique : la dissolution du Comité de Spéléologie Départemental. Cette AGE ne fait que mettre en évidence une situation inextricable. La dissolution n'est pas votée et le problème reste entier.

(Suite de la page 2)

* Claude Mouret, François Jovignot, Bernard Lips et Claude Roche se rendent à La Salle, hameau d'Olargues, haut lieu de la spéléologie biterroise. Après un barbecue convivial, ils visitent la grotte PN77 située dans un des nombreux petits mamelons calcaires de la Montagne Noire (TPST : 2 h 30).

La soirée est consacrée à une réunion débat concernant la gestion des cavités fragiles. Cette réunion regroupe le Bureau, Claude Roche (DTN), Michel Renda (Président du Spéléo-Club de Béziers et de nombreux membres du Club, Roger Mir (Président de la Région Languedoc-Roussillon), Jean-Michel Salmon (Président du CDS 34), Christophe Tschertter (Président de la Commission Nationale Environnement), Claude Viala (ancien Président FFS), Claude Raynaud, Jean-Michel Rainaud, Francis Guichard (trois anciens Présidents de la Commission Protection des Cavernes, Claude Bou (ancien responsable de la Commission Scientifique), Jacky Fauré, Christian Ascenci, Serge Fulcrand (CTR). Bref, nous sommes 37 participants à cette soirée.

Les discussions sont passionnées mais surtout très constructives, voir le compte rendu rédigé par Christophe Tschertter et le point 11 du compte rendu de la réunion de bureau. La soirée se termine par un excellent cassoulet.

Dimanche 28 avril 2002, après une très courte nuit, une deuxième séance de travail de Bureau se tient à l'Auberge de La Réserve à la Fraise, hameau de Ferrières Poussarou, au cours de laquelle les points 9 à 23 de l'ordre du jour sont abordés et traités. Cette réunion permet d'épuiser les points de l'ordre du jour. Vers 14 h, nous rejoignons le hameau de Pousselières où nous attend une gigantesque paella.

Faute de temps, nous avons décliné l'offre de visiter la grotte de Pousselières. En bref, ce fut un week-end très dense où rencontres et réunions ont été de pair avec convivialité et bonne humeur. On ne peut que regretter que les journées ne fassent que 24 h !

1 - Convention avec le Ministère de l'Intérieur, Info SSF : Michel Baille présente la dernière version de la convention qui a été élaborée conjointement entre le ministère de l'intérieur et la FFS en tenant compte des demandes du SSF. Cette nouvelle version intègre un certain nombre des demandes du SSF. Par contre, un des points demandés par le SSF n'est pas négociable : il est impossible, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des vacances équivalentes à celles des sapeurs pompiers volontaires lors des interventions. Bien entendu, les sauveteurs seront remboursés des frais engagés et des éventuelles pertes de salaires. Par ailleurs le Ministère de l'Intérieur nous confirme que, selon la loi, l'ensemble des moyens mis en œuvre est placé sous l'autorité du COS (Commandant des Opérations de Secours).

Le concours du SSF sera déterminé dans le cadre d'un plan de secours départemental qui devra être négocié dans chaque département avec la préfecture. Cette convention est l'aboutissement de longues négociations. Le bureau considère, à l'unanimité, que ce texte est acceptable et il est favorable à la signature de cette convention. Le bureau considère par ailleurs qu'il est de l'intérêt de la fédération de retrouver des relations normalisées et sereines avec le Ministère de l'Intérieur.

La convention sera transmise au Comité Directeur qui devra se prononcer par un vote par correspondance. Par ailleurs, elle sera envoyée pour avis au SSF. En cas d'accord du Comité Directeur et du SSF, le texte pourra être signé rapidement. En cas de désaccord, la décision sera prise par les Grands Electeurs lors de l'AG.

Remarque : Pour clarifier le compte rendu concernant les relations avec le Ministère de l'Intérieur publié dans info SSF n°64, p. 2 et 3, le bureau précise que les points contenus dans la motion votée à l'unanimité figuraient tels quels dans la lettre envoyée au Ministre de l'Intérieur, au Premier Ministre et au Conseiller-sport du président de la République. Cette lettre avait été validée, avant envoi, par Christian Dodelin, Président du SSF.

2 - Spelunca Librairie : La Commission Spelunca Librairie a été présente aux congrès des CSR Rhône-Alpes et Midi-Py. Par contre, les ventes par correspondance sont, pour le moment, toujours arrêtées.

Une partie du stock de Spelunca Librairie a été déménagée sur Lyon. Il reste le stock, très important, des Spelunca et des Karstologia. Deux ou trois autres voyages seront nécessaires. Le déménagement devra être terminé courant juin pour libérer les locaux de Marseille.

Gestion comptable : Georges Mercier fera une mission à Lyon pour mettre en place la comptabilité de Spelunca Librairie. Il est également envisagé que le comptable descende régulièrement à Lyon pour assurer le suivi de la gestion. Il est envisagé l'achat d'un logiciel achat/vente et gestion de stock.

L'additif au catalogue (prix en euros et nouveaux ouvrages) est prêt. Michel Baille se renseigne sur l'édition du catalogue et les coûts engendrés.

IMPORTANT : non-conformité des statuts de certains CDS

Un certain nombre de CSR et de CDS n'ont pas procédé à la mise en conformité de leurs statuts et de leur règlement intérieur et ce malgré de nombreux rappels durant les dernières années.

Lors de l'AG 2001, il avait été annoncé que les CDS et CSR dont les statuts ne sont pas conformes "seront lourdement pénalisés quant à leur représentation par leurs grands électeurs lors de l'AG 2002." Actuellement une seule région, la Réunion, n'a pas ses statuts en conformité. Il semble cependant qu'elle est en train de faire le nécessaire.

Par contre dix CDS semblent n'avoir pas bougé (CDS 02, 2A, 38, 49, 61, 72, 78, 83, 88 et 90). Si certains de ces CDS ont procédé récemment à une modification de leur statut et règlement intérieur, ils doivent d'urgence les envoyer au siège de la fédération.

Le bureau proposera au comité directeur, lors de sa réunion du 1er juin 2002, le retrait, pour chaque région, du nombre de grands électeurs en proportion du nombre de fédérés dans les départements concernés.

Cette sanction peut paraître dure mais les CDS et les CRS sont des structures décentralisées liées à la fédération. Il n'est plus possible pour la fédération de couvrir les structures dont les statuts ne sont pas conformes. Il en va de notre crédibilité.

B. Lips, Secrétaire général

Assemblée Générale FFS 1er et 2 juin 2002 - PARIS

Le lieu de l'Assemblée Générale a été modifié. Ce n'est plus au CNOSF mais au FIAP et toujours à Paris, lieu dans lequel nous faisons déjà nos réunions de CD il y a quelques années.

La raison de ce changement de dernière minute n'est pas seulement financière, nous avons un problème de salle pour les réunions du Samedi (Bureau et CD). Tout se passera donc au FIAP (Foyer International d'Accueil de Paris) dont l'adresse est la suivante :

FIAP Jean MONNET
(Foyer International d'Accueil de Paris)
30 rue Cabanis 75014 PARIS
Tél : 01 4313 1717

Le FIAP est situé à proximité de la Porte d'Orléans, plus précisément non loin de la Place Denfert Rocherau dans le 14^{ème} arrondissement. Il y aura la possibilité de prendre les repas sur place pour des tarifs tout à fait corrects.

La réunion de Bureau est programmée le samedi 1er juin de 8 h 30 à 10 h 45 et celle du CD de 11 h à 19 h.

L'Assemblée Générale aura lieu quant à elle le dimanche 2 juin de 9 h 30 à 19 h.

Nous profiterons de cette journée pour distribuer les différents documents (affiches, affichettes, dossier de presse, ...) concernant les Journées

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Nationales de la Spéléologie des 5 et 6 octobre prochain.

Les Grands Electeurs, Présidents de Région et de CDS qui seront présents durant le week-end devront être conscients qu'ils repartiront avec un bon nombre de matériels de communication.

Pour le Bureau fédéral, Daniel Chailloux

Participation aux Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)

Le décret instaurant les CDESI pour les Activités Physiques de Pleine Nature, prévu dans la loi sur le sport de 2000, ne paraîtra pas dans l'immédiat, pour cause de calendrier électoral. En revanche, les préfets ont latitude pour constituer ces commissions, et cela se fait dans certains départements. Il est donc nécessaire que chaque CDS soit vigilant, pour ne pas rater le démarrage et demander à être intégré le plus vite possible au processus. En effet, les places seront chères, car la composition de la commission est prévue comme suit, pour le collège qui nous intéresse :

12 représentants des associations intéressées par les activités physiques et sportive :

a) Le président du Comité départemental olympique et sportif ou son représentant

b) Neuf représentants des fédérations de sports de nature désignés sur proposition du Comité départemental olympique et sportif ; dont un représentant d'une fédération multisports et un représentant d'une fédération regroupant des personnes handicapées

c) Un représentant des associations de jeunesse et d'éducation populaire;

d) Un représentant du tourisme social et associatif

Il y aura donc 7 places pour 40 fédérations intéressées, dont certaines sont olympiques et/ou avec des effectifs largement supérieurs aux nôtres. Il est donc impératif, si nous voulons faire entendre notre voix, comme le suggérait P. Vautier, que chaque président de CDS prenne contact avec son président de CDOS (qui proposera les représentants des fédérations de sports de nature) et le président du Conseil Général afin de se faire connaître.

Dans chaque cas, il est important de rappeler nos actions, tant en matière de protection de l'environnement ou de secours en milieu souterrain. Nous devons nous poser en responsables incontournables de notre domaine et ne pas laisser le soin à d'autres que nous de défendre un domaine très spécifique dont les particularités échappent au plus grand nombre : si les sites et itinéraires de surface semblent a priori plus aisément discernables, il n'en est pas de même pour le milieu

(Suite page 5)

(Suite de la page 3)

Le catalogue sera envoyé dès que les demandes d'achats par correspondance en attente auront été traitées.

Par ailleurs, Michel Baille est chargé de se renseigner sur les aspects juridiques concernant l'édition de livres ou d'ouvrages par Spelunca Librairie. Actuellement deux ouvrages sont en préparation : un livre sur les chauves-souris (Commission Environnement) et le guide juridique du canyon (EFC).

3 - Code des communes et "Loi Faure" : Suite à la sollicitation adressée par la FFS au Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS), le CNAPS, par courrier du 9 avril nous indique que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est définitivement adoptée et qu'il est donc impossible de la faire annuler.

La réponse rappelle que le texte permet d'ouvrir aux communes la faculté et non l'obligation de demander aux personnes secourues une participation aux frais de secours. Il est à signaler que cet article de loi est confirmé dans le projet de loi de modernisation de la sécurité civile. La FFS a envoyé copie du courrier du CNAPS au CNOSF. Des contacts ont été pris avec les autres fédérations sportives concernées. Aucune réponse ni réaction n'a été enregistrée à ce jour. Dans l'état actuel du dossier, il semble important que la fédération soit informée dès qu'une commune affichera un texte prévoyant un tel remboursement.

4 - Convention d'objectif 2002 : Claude Roche indique que la rédaction de la convention d'objectif est en phase de finalisation. Il rappelle que les projets d'actions des commissions doivent être les plus précis possibles afin d'étayer la demande de subvention. Le document sera transmis au Ministère de la Jeunesse et des Sports sous peu.

5 - Compte rendu de la réunion Femme : Michel Baille fait un compte rendu de la réunion du groupe « Femme et Spéléo » du 13 avril 2002.

Les aides aux femmes pour les stages connaissent un succès important. Ce succès pose cependant problème dans la mesure où le budget est limité. Les aides seront versées jusqu'à épuisement de celui-ci.

Le groupe de réflexion propose que la subvention ne soit attribuée dans l'avenir qu'à hauteur de 50% de ce qui reste à la charge de la stagiaire après prise en compte des autres aides (clubs, CDS, CSR et autres). Le groupe propose également de donner la priorité aux aides pour les stages diplômants.

Le bureau accepte à l'unanimité ces propositions.

Un court compte rendu de cette réunion sera publié dans la prochaine lettre de l'Élu.

6 - Mise en place des CDESI : L'instruction concernant la mise en place des CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) vient de paraître. A ce jour, nous n'avons pas le texte.

Ce texte sera communiqué aux présidents de CDS dans la prochaine lettre de l'Élu. Un texte d'accompagnement, rédigé par François Jovignot, sensibilisera les présidents de CDS sur l'importance de s'intégrer dans ces CDESI.

7 - Le Mémento du dirigeant (classeur des règles et procédures) :

Bernard Lips présente le sommaire du classeur des règlements et procédures. Le document est divisé en deux parties. La première partie sera envoyée à l'ensemble des clubs, CDS et CSR.

La deuxième partie, contenant des textes à usage interne sera diffusée aux membres du Comité Directeur et présidents de Commissions.

Il est nécessaire de finaliser très rapidement ce document et nous fixons le calendrier :

* fin mai : remise de tous les textes manquants (95% des textes sont déjà enregistrés) et vote lors du prochain CD sur certains points litigieux.

* début juin : remise du fichier complet, soit à notre courtier d'assurance, soit à un volontaire pour faire la maquette.

* fin juin : diffusion de la maquette aux membres du Comité Directeur pour corrections.

* fin août : réception des ultimes corrections. Daniel Chailloux s'occupera de la synthèse de ces corrections.

* septembre : édition du document pour un envoi fin septembre à l'occasion de la campagne d'adhésion.

8 - Le règlement intérieur du FAAL : François Jovignot présente une nouvelle version du Règlement Intérieur du FAAL.

La discussion s'engage pour savoir s'il faut exiger que tous les membres d'un club demandant une aide dans le cadre du FAAL soient fédérés. Bernard Lips

(Suite de la page 4)

souterrain, susceptible d'évoluer au fil des années et de nos explorations.

Quelques points à utiliser :

- Mentionner le fait que la découverte de nouveaux réseaux fait partie de notre convention d'objectifs avec le MJS,

- Rappeler le nombre de kilomètres découverts annuellement par les spéléologues

- Souligner le pourcentage de secours "grand public",

- Insister sur l'agrément "protection de l'environnement" de la FFS (même si le CDS ne l'est pas...)

La liste n'est pas close, loin s'en faut.

B. Lips, Secrétaire général

(Suite de la page 4)

indique qu'il n'est pas possible pour les membres du groupe FAAL de gérer cet aspect et que ce problème devra faire l'objet d'un débat séparé.

La discussion qui s'engage sur les autres points montre que le règlement est à compléter en ce qui concerne la détermination des subventions (propositions du groupe FAAL, décision du bureau).

François Jovignot se charge de communiquer une nouvelle version au Bureau. Il est important que le règlement puisse être adopté lors de la prochaine réunion de CD.

9 - Le point sur la situation du département 66 : Michel Baille, Eric Lefèbvre et Daniel Chailloux ont assisté, samedi après-midi à l'AGE du CSD 66 à Prades. Cette AG extraordinaire fait suite à l'AGO du 23 février 2002 qui avait mis en exergue les tensions internes au CSD. La demande d'une AG extraordinaire en vue de la dissolution a été initiée par un collectif de 8 grands électeurs (sur 17 que compte le département). Les membres du bureau assistent en tant qu'observateur et veillent à l'application de nos statuts. En début de séance, Michel Baille rappelle la décision du dernier CD :

mise en place d'une instruction disciplinaire en cas de non-résolution du problème.

Les 14 grands électeurs présents ou représentés (3 grands électeurs sont absents) se prononcent à 8 voix pour et 6 contre. Or il faut 2/3 des voix pour prononcer la dissolution. L'impasse est donc totale.

Conformément à la décision du Comité Directeur, le Président Joël Possich nommera la personne qui instruira l'instruction disciplinaire. Cette personne rendra son rapport dans les deux mois qui suivra le début de l'instruction. Le dossier devra être présenté au CD d'octobre 2002.

10 - Le point sur la situation du département 13 : Le Comité Directeur du CDS 13 a prononcé la destitution du Président du CDS. Cette destitution est contestée par le Président évincé. La situation est confuse. Pour éviter une dégradation de cette situation, il est important de nommer un médiateur pour essayer de régler le problème. Michel Baille demandera à Michel Decobert s'il accepte d'opérer cette médiation.

11 - Gestion des cavités fragiles : Le débat concernant la gestion des cavités fragiles (voir le compte rendu rédigé par Christophe Tschertter ci-contre) a montré l'importance de ce dossier. L'ensemble des participants à cette réunion défend la double nécessité de protection des cavernes sensibles et de la possibilité d'accès aux spéléologues dans ces cavités. La notion de « fermeture perméable » semble répondre à cet impératif. Les quelques désaccords observés ne portent que sur les aspects techniques de la gestion de ces cavités. La fédération, gestionnaire du domaine souterrain, se doit de protéger les cavités sensibles par la formation et la sensibilisation des spéléologues et par la mise en place de règles de gestion de ces cavités. Cette réunion, très positive, permet d'ouvrir (ou plutôt de ré-ouvrir) ce dossier qui sera probablement traité en deux temps :

- * Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire un état des lieux dans les divers départements concernés et surtout d'édicter quelques principes de base.

- * Dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'étudier les techniques de protection et de gestion qui devront tenir compte de la spécificité des diverses cavités concernées. Ces techniques pourront faire l'objet d'un cahier du CDS. La Commission Environnement est chargée, en collaboration avec le Conservatoire, d'ouvrir ce dossier et de faire des propositions au Comité Directeur. Claude Mouret se déclare intéressé et assurera le suivi de ce dossier.

12 - La Journée Nationale de la Spéléologie : La préparation des Journées Nationales de la Spéléologie suit son cours :

Une page de publicité est parue dans Spelunca n°85

Liste d'adresse électronique des CDS et CSR

Il est souvent important pour la fédération de communiquer rapidement des informations aux CDS et CSR.

Actuellement, nous ne disposons pas d'une liste complète

d'adresses électroniques. Nous demandons à tous les présidents de CDS ou de CSR d'envoyer **d'urgence** à : lips@genserver.insa-lyon.fr un message avec uniquement dans le corps du texte :

CDS [n° CDS] ([nom du département]) <[adresse électronique]>

Ou :

CSR [lettre] ([nom de la région]) <[adresse électronique]>

S'il ne s'agit pas du président, le tuteur de l'adresse doit s'engager à transmettre au président du CDS ou du CSR les messages reçus. Il est possible de fournir **deux adresses par CDS ou CSR**.

Enfin, nous invitons les CDS à établir une liste d'adresses électroniques des clubs du département ce qui nous permettrait de communiquer des informations urgentes aux clubs par leur intermédiaire.

Compte rendu de la réunion du 27/04/02 Spéléoclub de BEZIERS - FFS

Christophe TSCHERTTER

Participants : Bureau FFS, Président CDS 34, membres du spéléoclub de BEZIERS, Président Co/environnement FFS, DTN, CTR, C. Viala, F. Guichard, J.M. Rainaud, C. Raynaud, C.Bou,

Diffusion : Participants, conseil technique de la co/environnement FFS, Président de la co/scientifique FFS.

CONTEXTE : Cette réunion fait suite à la demande du spéléo-club de BEZIERS, afin que soit abordé le problème de la protection des cavités fragiles, aux concrétionnements exceptionnels, telles que celles de la montagne noire.

VISITE DU PN 77 : Dans un premier temps, avant d'engager la discussion, les membres du spéléo-club de BEZIERS ont souhaité que les différents participants puissent visiter un exemple de cavité découverte et gérée par le club afin de mieux cerner les difficultés et les mesures de conservation mises en place. Dans cet objectif, la visite du PN 77 a eu lieu le samedi 27/04 après midi. La cavité du PN 77, comme la plupart des cavités découvertes, explorées et protégées par le spéléo-club de BEZIERS sur le secteur, fait l'objet d'une fermeture. Elle est directement gérée par le spéléo-club de BEZIERS et fait partie des cavités retenues dans le cadre du projet UNESCO qui semble actuellement en suspens. Elle est fermée par une porte cylindrique verrouillée, au centre de laquelle, une ouverture d'environ 20 cm de diamètre permet la circulation de l'air et éventuellement de la faune et donne accès au dispositif de fermeture placé à l'intérieur.

(Suite page 6)

(Suite page 6)

La maquette de l'affiche est terminée. Le bon à tirer devra être signé rapidement pour permettre une réalisation avant l'AG.

Le dossier de presse est terminé. Daniel Chailloux descendra au Pôle de Lyon pour en assurer le tirage et massicotter les feuilles. Ce dossier, contenu dans une pochette en cours de réalisation, sera remis à chaque CDS. Il sera tiré avant l'AG à 500 exemplaires.

La maquette du carton d'invitation est en cours de finalisation. Elle sera transmise à Gilles Turgné dès que possible.

Une nouvelle publicité sera mise dans Spelunca n°86 et dans le prochain numéro de Spéléo (les négociations sont en cours avec Serge Caillault).

Le projet de la JNS bénéficie du patronage du Ministère de la Culture, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du CNOSF. Une relance sera faite auprès du Ministère de l'Environnement.

Les logos de ces Ministères seront apparents sur l'affiche et les différents documents officiels de cette opération. Claude Roche se charge de récupérer les logos en question.

Claude Roche se charge de relancer le Ministère de la Jeunesse et des Sports afin de connaître sa participation financière à la JNS.

Joël Possich est chargé de contacter la société Petzl afin de connaître leur possibilité d'engagement.

François Jovignot a revu le chiffrage du coût de l'opération visant à emmener des journalistes de niveau national sous terre. Prendre en charge 8 journalistes nécessite un budget de 2 000 Euros (au lieu des 4 000 Euros annoncés lors de la réunion du CD de mars). François Jovignot prendra contact avec Laurence Tanguille pour étudier cette possibilité. La décision devra être prise très rapidement (sous 15 jours). Un sponsor désirent garder l'anonymat pourrait financer cette opération.

Michel Decobert a obtenu la prise en charge de l'assurance de l'ensemble des manifestations au niveau national sans déclaration préalable de la part des clubs ou des CDS.

13 - Le point sur l'organisation de l'AG et de la réunion du prochain CD de juin : Comme annoncé dans le Descendeur, l'AG se déroulera le 2 juin dans la salle de réunion du CNOSF.

Le repas coûtera environ 20€ par personne. Pour une centaine de personnes le budget se monte donc à 2 000€ auxquels il faut ajouter 1500€ pour le coût du personnel. Ce coût est à peu près équivalent à la subvention (3 000€) donnée traditionnellement aux organisateurs de congrès.

Le budget de remboursement des frais de transport est de 3 000€ (identique aux années précédentes).

Le problème reste par contre entier en ce qui concerne la réunion du Comité Directeur le samedi 1^{er} juin. Daniel Chailloux contactera le FIAP, rue Cabanis à Paris 14^{ème} (coût estimé à 3000€, salle, hébergement, repas de midi).

Pour le cas où le FIAP ne pourrait pas nous accueillir, il faut explorer d'autres possibilités : hôtel du style F1, hébergement sous tente chez Eric ou Michel...

14 - Communication interne au CD : L'envoi des documents aux membres du CD est actuellement géré par Hakima. De fait, les membres du CD reçoivent peu de documents. Le choix des documents envoyés doit être fait par un élu. Daniel Chailloux se chargera de ce tri. François Jovignot prendra le relais en cas de vacance.

La visite se fait, pour tous les spéléos qui le souhaitent, sur simple demande auprès du spéléo-club de BEZIERS, un représentant de ce dernier accompagnant les visiteurs.

A l'intérieur de la cavité, un balisage constitué de fil nylon sur lequel sont régulièrement disposés des adhésifs de couleur, guide le cheminement dans toutes les parties sensibles. Le balisage est placé à une trentaine de centimètres du sol. Il peut être facilement enlevé puis remis pour les photographies. La technique utilisée est efficace, notamment dans une cavité telle que le PN où les diverses concrétions sont situées à proximité des passages.

Les richesses minéralogiques de cette cavité sont tout à fait significatives, certaines concrétions seraient même exceptionnelles voir uniques au monde.

REUNION DU SAMEDI SOIR

Afin d'engager le débat constructif et serein, Michel RENDA, Président du spéléo-club de BEZIERS présente les réflexions en cours (texte reproduit ci-après, page 7) .

Le débat qui s'est ensuite engagé a permis aux différents participants de faire-part de leur point de vue sur le sujet.

En premier lieu, il a notamment été clairement précisé :

la nécessaire préservation de ce patrimoine. La chartre de spéléologue qui sera proposée au vote de la prochaine assemblée générale de la FFS va d'ailleurs en ce sens.

Les fermetures de cavités jugées sensibles, fragiles n'ont de signification que si leur visite et leur exploration restent possible. Les questions suivantes ont été soulevées à plusieurs reprises :

Comment définir les critères de fragilité, de sensibilité ?

La subjectivité en la matière est importante. Il convient d'éviter toute dérive « protectionniste » sans réel fondement.

Sur quelles bases la fermeture doit être envisagée et à qui incombe-t-elle ?

Une structure dont l'organisation reste à imaginer pourrait prendre en charge cette mission. Une expertise permettrait de préciser les mesures de protection à mettre en place (fermeture ?, balisage ?, gestion ?). Certains évoquent la possibilité d'une classification.

A qui confier la gestion et quelle est la place des CDS en la matière ?

Si le rôle du club inventaire est en effet primordial, le CDS doit pouvoir se substituer en cas de défaillance et contrôler que la gestion mise en place est conforme aux prescriptions qui seront édictées. Une convention tripartite (propriétaire, club inventeur, CDS) pourrait peut être permettre de mieux finaliser les choses.

Le besoin d'information et de sensibilisation de la communauté spéléo.

Le renouvellement des supports de communication et le développement de l'enseignement pourraient être des axes à développer. Il convient en effet de promouvoir des mesures efficaces dès la découverte.

La création, à l'initiative de la FFS, d'un statut particulier pour ces cavités ?

Ont également été abordés, les problèmes de guidage, la compétence, la formation et la qualification spécifique de ces accompagnateurs particuliers.

L'importance de la gratuité des visites a également été évoquée.

Le bureau de la FFS, conscient des enjeux et conformément aux procédures mises en œuvre, demande :

à la commission environnement d'engager la réflexion sur le sujet. au spéléo-club de BEZIERS de rédiger un texte présentant la démarche mise en place sur le secteur de la montagne noire.

Pour conclure, l'ensemble des participants et notamment M. RENDA et C. RAYNAUD ont exprimé leur grande satisfaction à la tenue de cette rencontre qui n'est que le point de départ d'une vaste réflexion.

Réflexion sur la protection du milieu souterrain et sur les mesures mises en place par le Spéléo-Club de Béziers sur des cavités non classées de la Montagne Noire

(Suite de la page 6)

CR réunion de bureau

Les calcaires et dolomies du primaire, qui constituent les karsts de la Montagne Noire, renferment des cavités exceptionnellement fournies en cristaux d'aragonite dans toutes ses formes. A ce titre ces grottes et leur environnement méritent une attention particulière et un regard différent sur la pratique de la SPELEOLOGIE.

En 1975 ont eu lieu, à Saint-Pons, les rencontres sur la protection des cavernes et ce sous l'impulsion de Claude Raynaud qui a su transmettre son respect du milieu souterrain aux spéléologues locaux et notamment à Jacky Fauré et aux membres de son club le SCBAM. Le Spéléo-club de Béziers, présent lors de cette manifestation, avait déjà de bonnes raisons de s'intéresser à ses problèmes de protection.

La grotte des Cristaux découverte dans les années 60 par le club a très vite fait l'objet d'un scandaleux pillage. Les moyens utilisés, alors, pour en assurer la protection, n'ont pas suffi.

La grotte de la Caunette a subi à son tour le même sort dans les années 70. L'insistance des inventeurs (SCB) auprès de la municipalité aura été vaine. Les rideaux de fistuleuses en ont fait les frais.

Ces deux exemples forts ont largement contribué au fait que les spéléos biterrois aient pris eux même des initiatives, en fermant les grottes fragiles qu'ils découvraient. Ces mesures largement critiquées à l'époque semblent fort appréciées aujourd'hui.

En 1974 la grotte du Rautély a été la première à bénéficier d'un système de fermeture convenable. Bien qu'elle ne puisse pas être considérée comme exceptionnelle, elle a la chance d'être restée intacte.

La grotte du PN découverte et fermée immédiatement, en 1977, ne serait certainement pas dans l'état dans lequel nous la visitons actuellement, malgré les centaines et les centaines de spéléos qui l'ont parcourue, les explos, les travaux de pompage et tout ce que cela implique. Le Balisage systématique du cheminement est l'élément clé d'une bonne conservation des paysages souterrain et de leur propreté.

D'autres découvertes de moindre importance ont également bénéficié de tels soins, car renfermant quelques particularités minéralogiques (perles, fistuleuses etc.). Il nous a semblé bon de prévenir sachant qu'il est impossible de guérir !

La Grotte de l'Asperge a fait, elle, l'objet de mesures plus sérieuses, puisque ce sont deux portes relativement sophistiquées, qui en assurent la protection. Le balisage, l'interdiction d'utiliser l'éclairage acétylène dans certains passages et la limitation quantitative des visites et des visiteurs, permettront une conservation parfaite des richesses minéralogiques qu'elle renferme. Les obstacles naturels et les difficultés que l'on peut rencontrer pour atteindre les parties sensibles, ne peuvent être considérés comme une protection. La grotte de la Caunette en est le meilleur exemple.

La Grotte de Pousselières, elle aussi exceptionnelle, a été considérée de manière différente par la situation de son entrée très proche de la route nationale. Outre la porte renforcée et sophistiquée qui la protège efficacement, le SC Béziers c'est porté locataire de la parcelle d'entrée afin de pouvoir intervenir juridiquement en cas d'effraction. Il est à noter que les relations qu'entretiennent les spéléos biterrois avec la propriétaire et la municipalité, sont exemplaires. Toutes ces mesures impliquent, bien entendu, des contraintes, car il n'est nullement question pour le SCB de "s'approprier" ces grottes. Une de ses passions est aussi de les partager, et de les rendre perméables à la communauté spéléologique.

Le problème de la transmission des documents est complexe. Un envoi trop important coûterait cher et serait sans réel intérêt.

L'envoi d'une liste de documents reçus au siège pourrait être intéressant, mais l'établissement d'une telle liste et la gestion des éventuelles demandes individuelles risqueraient de coûter cher en temps salarié.

Le principe consistant à permettre l'accès aux informations à ceux qui le désirent reste difficile à mettre en œuvre.

Inversement, le peu de courrier reçu par les membres du CD explique probablement le peu d'implication du CD dans la gestion courante.

15 - Spelunca : échancier de parution, contenu, rubrique canyon : Bernard Lips présente un échancier de parution de Spelunca, tenant compte de la décision de « rattrapage ».

Spelunca n°86 (2-2002) : Remise des articles le 02 mai, remise des textes des pages de vie fédérale 31 mai, parution fin juin, début juillet.

Spelunca n°87 (3-2002) : Remise des articles le 01 juillet, remise des textes des pages de vie fédérale 31 juillet, parution fin septembre, début octobre.

Spelunca n°88 (4-2002) : Remise des articles le 01 octobre, remise des textes des pages de vie fédérale 15 octobre, parution fin novembre, début décembre.

Spelunca n°89 (1-2003) : Remise des articles le 15 novembre, remise des textes des pages de vie fédérale 15 décembre, parution fin janvier, début février 2003.

Eric Lefèbre remarque que ce rattrapage d'un trimestre posera un problème pour le Spelunca n°89. Beaucoup de fédérés ne payent leur licence que courant janvier et risquent de « rater » ce numéro.

En fait, la mise en place de l'abonnement glissant (annonce dans le Spelunca n°86) découplera de fait l'appel de cotisation et les relances de réabonnement.

16 - Maison du monde souterrain, réserve de Moulis Lors de l'AG Midi-Py, les membres du Bureau présents (Bernard Lips et Claude Mouret) ont été interpellés sur un projet de création d'une maison du monde souterrain et de création d'une réserve naturelle.

Il s'agit en fait de l'extension de la zone de protection du massif du Bentaillou, dans lequel se développe la grotte de la Cigalère, le gouffre Martel, le gouffre du Sanglier, la perte du Martaud, les mines du Bentaillou.

Ces projets n'intègrent pas la fédération. Claude Mouret avait demandé à Philippe Rouch, Président du CDS Ariège, de communiquer le dossier correspondant pour permettre d'en débattre lors de notre réunion de Bureau. Ces documents n'ont pas été reçus à ce jour et il est donc difficile d'en discuter.

Le Bureau considère cependant que ce type de projet peut être intéressant en terme d'image de la spéléologie. Par contre, il semble, à priori, beaucoup plus difficile de s'intégrer dans le montage financier d'un tel dossier. Le suivi de ce dossier doit essentiellement être assuré par la région concernée qui communiquera le maximum d'information au Bureau. Claude Mouret sera l'interlocuteur du Bureau pour ce dossier.

17 - Cahier du CDS : La rédaction du cahier du CDS concernant les EDS, réalisé par les CTR, a abouti à un document qui reste à corriger et à compléter. François Jovignot se charge de la finalisation de ce document qui devra être édité avant l'été.

18 - Publications internes : Le travail de coordination de la diffusion groupée des publications internes des commissions, demandé successivement à J. Orsola puis à Pascal Vautier, est au point mort. La parution des publications internes est toujours anarchique et cela fait deux ans que l'on constate des pertes d'argent et d'énergie.

19 - Contenu de la prochaine lettre de l'Elu :

Compte rendu de la réunion de bureau (Bernard Lips)
Compte rendu du débat « grotte sensible » (Christophe Tschertter)

Compte rendu de la réunion du groupe « femme et spéléo » du 13 avril (Michel Baille)

Information concernant la mise en place de l'abonnement glissant de Spelunca (Bernard Lips, Céline Dos Santos)

Mise en place des CDESI (François Jovignot)

Article sur JNS (Laurence Tanguille, François Jovignot)

Appel aux CDS et CSR pour avoir une adresse électronique (Bernard Lips)

Loi Faure (publication réponse CNAPS) et liste des démarches (Claude Roche)

20 - Labelisation de structures professionnelles proposées par l'EFC : La mise en place de ce label soulève probablement des problèmes qui n'ont pas été analysés en profondeur (relation avec la FFME, recettes escomptées...).

François Jovignot prendra contact avec l'EFC et une discussion sera entamée par mail.

Les membres présents du Bureau décident de surseoir à toute décision.

Remarque : après nouvelle discussion par mail dans la semaine et demande de quelques précisions à l'EFC, le bureau décide à l'unanimité de permettre à l'EFC de mettre en place le label EFC.

21 - Les dossiers en cours

Mise en réseau : la mise en réseau des ordinateurs du siège de Paris sera effectuée début mai. Le problème reste entier à Lyon. Affaire à suivre. Il faut trouver la personne disposée à prendre le dossier en main.

Convention FFS/FFME sur la gestion bi ou tripartite du canyon : nous sommes en attente d'une réaction du Ministère de la Jeunesse et des Sports au courrier de demande d'une réunion.

Convention avec le Ministère de la Culture : un projet de convention est en cours de rédaction par Damien Delanghe

Convention avec le Ministère de l'Environnement : nous n'avons, à ce jour, aucune réponse du Ministère suite à l'envoi du projet de convention. Claude Roche se charge de se renseigner.

Convention CAF/FFS : les relations actuellement menées peuvent éventuellement déboucher sur une convention. A suivre. Par ailleurs, le CAF a exprimé le souhait d'être partie prenante dans la convention de gestion du canyon

Convention FFESSM/FFS : le dossier est actuellement au point mort.

22 - Plaquette « partenaire » : La plaquette vient d'être éditée à 500 exemplaires. Il s'agit d'un luxueux dépliant en trois volets, plaquette qui sera à usage unique de la fédération pour la démarche auprès d'éventuels partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 13 h le dimanche 28 avril 2002

*Le Spéléo-Club de Béziers a donc mis en place un système de gestion rigoureux et efficace. Il permet, à **tous** les spéléos, qui en font la demande, d'accéder à ces cavités. C'est sous la conduite et la responsabilité de membres du club que s'effectuent ces visites. Leur responsabilité face à la découverte et leur expérience de la cavité, font qu'ils sont seuls capables de proposer un encadrement à la hauteur de la protection mise en place.*

Il convient tout de même, si l'on veut débattre, de poser quelques questions

Qu'est-ce qui détermine la fragilité d'une cavité ?

Son système hydrologique, Les vestiges archéologiques qu'elle peut renfermer, La beauté, l'abondance et la rareté des richesses minéralogique qu'elle recèle.

Nous sommes donc forcés de nous poser la question suivante :

Doit-on fermer systématiquement ces grottes fragiles, et sous quels critères ?

Les inventeurs sont bien souvent persuadés que la cavité qu'ils ont découverte est la plus belle, alors certaines fermetures peuvent manquer d'objectivité.

A qui incombe l'initiative ou la décision de fermer ou ne pas fermer une cavité ?

En premier lieu, au propriétaire

Aux inventeurs avec l'autorisation de ce dernier

Ou alors à une commission à laquelle s'associeraient, outre les inventeurs et le ou les propriétaires, les représentant des commissions environnement des CDS, CSR, FFS le CTD qui donneraient un avis peut-être plus objectif.

Doit-on adapter un système de gestion différent suivant le degré de fragilité de la cavité ?

Soit un libre accès avec une simple inscription en mairie ou autre ?

Soit une fermeture avec prêt de la clé et donc contrôle plus précis des visites et des visiteurs

Ou bien une fermeture avec visite obligatoirement guidée par les spéléos compétents ?

Cela impliquerait qu'il faille élaborer une échelle de sensibilité des grottes et en établir une classification. Il ne faut pas pour autant oublier que chaque cavité a ses particularités. Si l'on prend l'exemple de l'Aven du Mont Marcou, la situation topographique de son point fragile, "les vertes", située dans une galerie annexe et protégée par une porte, laisse tout de même place à la pratique d'une spéléo plus sportive.

A qui la gestion de ces cavités doit-elle être confiée ?

C'est certainement la question la plus importante et la plus déterminante pour l'avenir de ces grottes.

Il semble tout de même logique que cette gestion soit confiée aux inventeurs, dans la mesure où ceux-ci en acceptent la responsabilité, et s'ils ont fait la preuve de leur attachement à la protection de ce milieu !

Ne sont-ils pas les plus à même, et par la propriété morale et par la sensibilité et l'amour qu'éprouve tout inventeur pour ce qu'il a découvert ?

Mais le doute qu'émet le CDS sur la pérennité des clubs locaux au delà de 5 ans, remet tout en question.

Si se sont les CDS qui doivent gérer les cavités dont nous mettons parfois plu de trente ans à percer le mystère, alors vous comprendrez que nous aurons du mal à rendre publiques nos futures découvertes !

Le rôle du CDS ne serait-il pas de se positionner tout simplement en tant que suppléant en cas de défaillance du club gestionnaire ? cela est déjà en vigueur dans les comités de gestion de cavités classées !

Cette "classification" ne permettrait-elle pas à la FFS de montrer son attachement à la protection du milieu souterrain et son désir de la pérenniser ? Cela lui aurait sans doute permis d'être plus impliquée dans le projet UNESCO

Alors engageons rapidement une réflexion sur ce thème afin que l'on ne revive des désagréments comme ceux que nous avons connus avec la grotte l'Asperge

Michel RENDA. Président du spéléo-club de BEZIERS